

JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE (JOUE). SÉRIES L ET C



Source : Office des publications de l'Union Européenne

Titre

Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). Séries L et C

Date

1952-2003 Journal officiel des Communautés européennes (JOCE)
2003-... Journal officiel de l'Union européenne (JOUE)

Éditeur(s)

Office des publications officielles de l'Union européenne

Support

Papier
Revue en ligne

Type de document

Revue

Périodicité

Quotidienne (du lundi au vendredi)
Publication les samedi, dimanche et jours fériés uniquement en cas d'urgence

Source du droit

Législation

Domaines du droit

Droit européen

Contenu

Le Journal officiel de l'Union européenne est la publication officielle des actes juridiques de l'UE, des autres actes et des informations officielles des institutions, organes et organismes de l'UE.

EUR-Lex contient la version électronique de tous les Journaux officiels remontant au 30 décembre 1952, date de la publication du premier Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Les éditions électroniques du JO en ligne publiées après le 1er juillet 2013 font foi.

À compter du 1er octobre 2023, le Journal officiel n'est plus une compilation d'actes avec une table des matières.

Chaque acte est publié individuellement en tant que Journal officiel faisant foi au format PDF.

- Pour les Journaux officiels publiés jusqu'au 30.9.2023, EUR-Lex affiche les références des Journaux officiels publiés à une date spécifique pour les séries L et C.
- Pour les Journaux officiels publiés à partir du 1.10.2023, EUR-Lex affiche le nombre de Journaux officiels pour chaque série à une date donnée.

Deux séries connexes :

- **Série L** => Législation : règlements, directives, décisions, avis et recommandations et les accords internationaux
- **Série C** => Communications et informations : les actes préparatoires, les annonces, les résumés des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne, les rapports annuels de la Cour des comptes européenne, les déclarations du Comité économique et social européen et du Comité européen des régions, les appels à manifestation d'intérêt pour les programmes et projets de l'UE, etc.
- **Supplément S** => pour les publications relatives aux marchés publics (interrogeable sur la base TED)
- **Séries historiques** => A (pour les actes législatifs entre janvier 1952 et avril 1958) et P (pour les actes législatifs entre mai 1958 et décembre 1967)
 - => CE (pour les documents électroniques publiés entre le 31 août 1999 et 31 mars 2014)
- **Éditions spéciales** => Une édition spéciale est publiée lorsqu'un pays devient membre de l'Union européenne. Elle contient l'ensemble de la législation de l'UE en vigueur à la date d'adhésion. Les éditions spéciales comportent 20 chapitres, conformément au répertoire des actes juridiques en vigueur

D'autres **sous-séries** ont été créées, mais supprimées depuis la publication du JO acte par acte

Le JOUE est disponible dans les 24 langues officielles de l'Union européenne. Sa consultation s'effectue sur la base **EUR-Lex** (accès direct à droite sur la page d'accueil).

The screenshot displays the EUR-Lex website interface. At the top left is the EUR-Lex logo with the tagline 'L'accès au droit de l'Union européenne'. To the right, there are language options (Français FR) and a user profile icon (Mon EUR-Lex). Below the navigation bar, there is a search bar with the text 'RECHERCHE RAPIDE' and a 'RECHERCHE' button. A sidebar on the right lists 'Journal officiel' with links to 'JO série L : 01/03/2024 (13 actes)' and 'JO série C : 01/03/2024 (21 actes)'. A green banner at the bottom contains the text 'Utiliser au mieux les ressources d'EUR-Lex. Apprendre à faire une recherche efficace' and a play button.

Type de classement

Depuis le 1er octobre 2023, tous les documents sont publiés indépendamment. **Les séries LI, CA et CI ont été supprimées.**

Pour l'édition imprimée du JOUE

Classement méthodique :

Série L : 4 parties :

- LI Actes législatifs : règlements, directives, décisions, budgets
- LII Actes non législatifs : accords internationaux, recommandations, orientations, règlements intérieurs et de procédure, actes adoptés par des instances créées par des accords internationaux, accords interinstitutionnels
- LIII Autres actes : ceux de l'Espace économique européen
- LIV Actes adoptés avant le 1er décembre 2009 dans le cadre du traité CE, du traité UE et du traité EURATOM

Série C : 5 parties et un supplément :

- CI Résolutions, recommandations et avis
- CII Information : accords interinstitutionnels, déclarations communes, communications provenant des institutions, organes et organismes de l'UE (Parlement européen, Conseil européen, Commission européenne, Cour de justice de l'UE, Banque Centrale Européenne,...)
- CIII Actes préparatoires : propositions, recommandations, initiatives, avis obligatoires et autres actes préparatoires
- CIV Avis : provenant des institutions, organes et organismes de l'UE, provenant des Etats membres, informations relatives à l'Espace Economique Européen, informations provenant d'Etat tiers
- CV Annonces : procédures administratives, procédures juridictionnelles, procédures relatives à la mise en oeuvre de la politique commerciale commune et de la politique de la concurrence, autres actes
- Supplément A : avis de concours et recrutement des institutions européennes, appel à manifestation d'intérêt ...

Observation figurant au bas de la page de couverture (JOUE, version pdf) : les actes dont les titres sont imprimés en caractères maigres sont des actes de gestion courante pris dans le cadre de la politique agricole et ayant une durée de validité limitée. Les actes dont les titres sont imprimés en caractère gras et précédés d'un astérisque sont tous les autres actes

Clefs d'utilisation

Pour interroger dans Eur-Lex la version électronique du JOUE

Différents critères de recherche sont disponibles :

Accès au Journal officiel

Journal officiel, série L – affichage par jour

Journal officiel, série C – affichage par jour

Parcourir le Journal officiel

Éditions papier faisant foi



Édition spéciale

Accès au Journal officiel


- Recherche simple d'un ou de plusieurs numéros du Journal Officiel :
 - Recherche par période
 - Recherche par référence du JO : année, série du JO ou numéro du JO

Journal officiel de l'Union européenne

Par période

Par référence du JO

Année Série du JO Numéro du JO 

- Accès direct aux numéros récents : pour chaque série, mention du nombre d'actes publiés par jour

Date	L (Législation)	C (Communications et informations)
08/12/2025	Afficher 9 actes	Afficher 54 actes
05/12/2025	Afficher 26 actes	Afficher 14 actes
04/12/2025	Afficher 14 actes	Afficher 21 actes
03/12/2025	Afficher 16 actes	Afficher 21 actes
02/12/2025	Afficher 14 actes	Afficher 20 actes

Journal Officiel, série L ou C - affichage par jour

Permet un accès direct au JO du jour, et il est possible de :

- trier par Structure du JO, Numéro du JO ou Heure de publication
- modifier la date via le symbole *calendrier* pour consulter un autre n°

▼ Tout afficher ▲ Tout réduire

Trier par **Structure du JO** ▼ ↑↕

- Structure du JO
- Numéro de JO
- Heure de publication

> II Actes non législatifs

> Rectificatifs

Parcourir le Journal Officiel

JO du jour, des 7 derniers jours ou sur une période.

Parcourir le Journal officiel

 **04 Mars 2024** **7 derniers jours**   

A gauche, différentes facettes sont proposées pour affiner sa recherche : par sujet, par période de session du Parlement européen, par procédure juridictionnelle, par auteur, par série de JO, par acte, etc.

Affiner la recherche

> Par sujet

> Périodes de session du Parlement européen

> **Par procédure juridictionnelle**

> Sessions du Comité économique et social européen

> Sessions du Comité européen des régions

> Sessions de l'Assemblée parlementaire

Par offre d'emploi de l'UE

▼ Par auteur

Tribunal (35)

Cour de justice (28)

Commission européenne (16)

Direction générale de la concurrence (9)

Parlement européen (2)

Voir plus... ▼

▼ Par série du JO

OJ-C (78)

OJ-L (4)

▼ Par type d'acte

Informations judiciaires (63)

Avis (10)

Avis (2)

Règlement d'exécution (2)

Recrutement (2)

Editions papier faisant foi

3 JO ont été publiés après le 1er juillet 2013 et dont la version papier a fait foi jusqu'au 14/03/2024, date d'entrée en vigueur du **règlement (UE) 2024/741**.

Depuis cette date, seule la version électronique fait foi.

Date de l'édition imprimée faisant foi	Date de l'édition électronique faisant foi	L (Législation)
14/10/2019	14/03/2024	L261I
25/07/2014	14/03/2024	L221
20/12/2013	14/03/2024	L347

Editions spéciales

Rechercher dans les éditions spéciales du JO

L'édition spéciale du Journal officiel contient le droit dérivé en vigueur à la date d'adhésion de l'État membre concerné.

Les actes publiés dans les éditions spéciales sont regroupés en tomes dans l'ordre de leur publication et classés en 20 chapitres, correspondant aux chapitres du répertoire de la législation de l'Union européenne.

Langue ▼

La recherche avancée est disponible dans le menu principal d'Eur-Lex. Elle permet notamment de conduire une recherche :

- par n° CELEX (Communitatis Europaeae Lex, identifiant unique équivalent du NOR du JORF)
- par date
- publié au JO : Année, Série du JO, Numéro du JO, Numéro de page

Pour l'édition spéciale du JO, accès à la recherche par chapitre et par volume

Recherche par numéro Celex	Numéro CELEX <input type="text"/>		
Recherche par date	Type de date <input type="text" value="Toutes les dates"/>	<input checked="" type="radio"/> Date précise <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>	Formats valides: <ul style="list-style-type: none"> aaaa mm/aaaa jj/mm/aaaa
		<input type="radio"/> Période <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> - <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>	
Publié au Journal officiel	Année <input type="text" value="Tout"/>	Série du JO <input type="text" value="Tout"/>	Numéro <input type="text"/>
			Page initiale <input type="text"/>
	Édition spéciale du JO <input type="text" value="Tout"/>	Chapitre <input type="text"/>	Volume <input type="text"/>

Il est possible de se créer un **compte personnel** permettant de sauvegarder ses recherches, ses documents, se créer un fil de veille (*pour en savoir plus, se référer à la fiche Jurisguide **Eur-Lex***).

Notes

- Depuis le 1er juillet 2013, seule l'édition électronique du JOUE fait foi et produit des effets juridiques.
- Historique de la publication :
 - 1952 -1958 : Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
 - 1958 - 1967 : Journal officiel des Communautés européennes (JOCE)
 - 1968 - 2003 : JOCE scindé en 2 séries en 1968 :
 Journal Officiel des Communautés européennes. L. Législation
 Journal officiel des Communautés européennes. C. Communications et informations
 - 1978 : Création de la série S
 - 1998 : Les séries L et C sont disponibles sur internet, la série S n'est plus publiée sur papier
 - 2003 - :
 Journal officiel de l'Union européenne. L , Législation
 Journal officiel de l'Union européenne. C , Communications et informations
- La base EUR-Lex donne accès aux séries L (législation) et C (communications et informations) depuis 1952
- La base TED donne accès à la série S, le supplément au Journal officiel de l'Union européenne contenant les avis de marchés publics

Liens

- Eur-Lex- [Page d'accueil](#)
- Eur-Lex - [Fiche Jurisguide](#)
- TED - [Page d'accueil](#)
- Vidéo découverte du nouveau JOUE, [acte par acte](#)
- Cette revue est suivie par Mir@bel [Série L / Série C](#)

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 24/10/2016
 Mise à jour : Géraldine HUYGHE (SCD Université de Lille), le 02/01/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).